



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 février 2024, à 19 h, à la mairie.

**CM2402-0899**

**Adoption du Règlement n° CM-2024-01 d'imposition décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024**

---

ATTENDU l'adoption du budget 2024 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Communauté maritime lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre dernier;

ATTENDU les dispositions spécifiques à la Loi sur les cités et villes et à la Loi sur la fiscalité municipale relativement à l'imposition de taxes et tarifs;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire de la Communauté maritime du 16 janvier 2024;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Benoit Arseneau,  
appuyée par Joy Davies,  
il est résolu à l'unanimité

que soit adopté le règlement portant le n° CM-2024-01 intitulé « Règlement d'imposition décrétant les différents taux de taxes et compensations pour l'année financière 2024 »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine comme s'il était ici tout au long reproduit.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 21 février 2024

Alexandra Vigneau, greffière



**RÈGLEMENT D'IMPOSITION N° CM-2024-01**

**décrétant les différents taux de taxes et compensations  
pour l'année financière 2024**

**PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL**

**1.1 Taxes sur la valeur foncière**

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation	Taxe sur les immeubles non résidentiels	Taxe sur les immeubles industriels	6 logements et plus	Terrains vagues desservis
Tous les secteurs	0,3062	1,3472	1,5309	0,4081	0,6124

**1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles**

**1.2.1 Secteur résidentiel**

Secteur	Détail	Nombre d'unités	Tarif
Résidentiel avec service annuel	1 <sup>er</sup> logement	1,00	340 \$
Résidentiel avec service saisonnier		0,50	170 \$

**1.2.2 Secteur commercial**

Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur commercial	Le calcul s'effectue sur la base des grilles de tarification fournies aux annexes A, B et C.

**1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques**

Secteur	Par logement	Saisonnier
Tous les secteurs	107 \$	53,50 \$


#### 1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	Par vidange
Tous les secteurs	107 \$

#### PARTIE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Donnée aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 21 février 2024



Alexandra Vigneau, greffière

MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE A - RÈGLEMENT N° CM-2024-01  
 Grille de tarification pour les Industries, commerces et Institutions (ICI 2024)

1. Taxation annuelle pour un contrat commercial

Taux de taxation commercial	Taux
Nombre d'unité d'occupation sur la taxation annuelle	
Par unité d'occupation	354

Secteur commercial	Unité
Une (1) unité d'occupation	1.386
Quatre (4) unités d'occupation et plus : contrat commercial obligatoire	

Détail du calcul des unités de location, collecte et traitement					
Équipement	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte des déchets (par levée)	* Frais administratifs (par année)	Location contenant (par année)
1 bac route	0.011	0.010	0.029	-	-



MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE B - RÈGLEMENT N° CM-2024-01  
Grille de tarification pour les Industries, commerces et Institutions (CI 2024)

1. Taxation annuelle pour un contrat commercial

Taux de taxation commercial		Taux
nombre d'unité d'occupation sur la taxation annuelle		
Par unité d'occupation		354

Secteur commercial		Montant
Une (1) unité d'occupation = 1,386 unité d'occupation		491 \$
Quatre (4) unités d'occupation et plus : contrat commercial obligatoire		

Équipement	Détail du calcul des coûts de location, collecte et traitement				Location contenant (par année)
	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte des déchets (par levée)	* Frais administratifs (par année)	
1 bac route	3.92 \$	3.44 \$	10.18 \$	-	-
2 bacs route	7.85 \$	6.88 \$	20.40 \$	29.81 \$	-
1 bac terrain	10.08 \$	9.36 \$	22.94 \$	29.81 \$	-
2 bacs terrain	14.00 \$	12.80 \$	33.10 \$	59.63 \$	-
3 bacs terrain	17.93 \$	16.24 \$	43.28 \$	178.87 \$	-
Conteneur 2 v.c.	22.36 \$	22.36 \$	56.00 \$	186.32 \$	308.04 \$
Conteneur 4 v.c.	35.92 \$	36.02 \$	92.68 \$	211.16 \$	376.36 \$
Conteneur 6 v.c.	49.64 \$	49.68 \$	129.80 \$	310.52 \$	465.79 \$
Conteneur 8 v.c.	70.18 \$	70.18 \$	181.83 \$	596.21 \$	514.23 \$

\* Les frais administratifs ne sont facturés qu'une seule fois par contrat, sur le plus gros équipement.

2. Facturation des collectes supplémentaires

Équipement	Tarif de facturation pour collecte supplémentaire		
	Collecte du compost (par levée)	Collecte du recyclable (par levée)	Collecte des déchets (par levée)
1 bac (route ou terrain)	13 \$	12 \$	29 \$
Conteneur 2 v.c.	28 \$	28 \$	70 \$
Conteneur 4 v.c.	45 \$	45 \$	116 \$
Conteneur 6 v.c.	62 \$	62 \$	162 \$
Conteneur 8 v.c.	88 \$	89 \$	227 \$

**MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ANNEXE C - RÈGLEMENT N° CM-2024-01**  
**Grille de tarification pour les industries, commerces et institutions (ICI 2024)**

Catégorie	Description	Services additionnels			Nombre d'unités	* Coût
		Bac compost	Bac recyclable	Bac déchets		
SCR1	N'existe plus					
SCR2	N'existe plus					
SCR3	SCR1 + 1 logement	2	2	2	1.808	640 \$
SCR4	SCR2 + 1 logement + 1 bac vert	2	3	2	2.236	792 \$
SCR5	N'existe plus					
SCR6	N'existe plus					
SCR7	N'existe plus					
SCR8	SCR2 + 1 logement	2	2	2	1.981	701 \$
SCR9	SCR2 + 2 logements	3	3	3	2.403	851 \$
SCR10	N'existe plus					
SCR11	SCR2+ 1 bac vert + 2 logements	3	4	3	2.655	940 \$
SCR12	N'existe plus					
SCR13	N'existe plus					
SCR14	N'existe plus					
SCR15	Tarif minimum pour 4 logements (même si juste un bac de chaque)	4	4	4	2.387	845 \$

\* Le coût total est calculé pour un contrat annuel, horaire résidentiel  
(37 collectes de compost et 26 collectes de recyclable et de déchets)